

Edito

Bonjour à toutes et tous,
Voici venu le mois de Décembre, le mois que les petits et grands attendent avec impatience, car les uns espèrent apercevoir le Père Noël, avec tous les cadeaux qu'il va leur apporter, tandis que les autres se préparent à l'ensemble des festivités qui vont avec. Ainsi, pour bien débiter ce mois de Décembre, pourquoi ne pas venir se rassembler le samedi 8 devant la Mairie afin d'allumer tous ensemble le sapin de Noël, et par la même occasion profiter dans une ambiance conviviale des animations ludiques et gourmandes qui vous seront proposés et qui raviront, nous espérons, petits et grands.



Frédéric Michaud

AGENDA

DECEMBRE 2018

Du 1 au 15/12 : collecte de pneus usagers à la déchèterie d'Ampuis

Mercredi 5/12 de 14h à 16h sans RV : Permanence SOLIHA à la mairie d'Echalas, renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

Vendredi 7/12 à 19h30 : Assemblée Générale de l'Association Culturelle (ouvert à tous) à la salle à côté de la bibliothèque

Samedi 8/12 à partir de 17h30 : Fête du 8 décembre devant la mairie

Vendredi 14/12 de 16h30 à 19h : ANIM JEUNES 11/17 ans aux Haies avec Guillaume (salle du haut) Tél : 04 74 56 89 46 - Mail : animjeune@cc-regiondecondrieu.fr

Vendredi 21/12 : Repas de Noël des enfants de l'école à la salle des fêtes

Vendredi 21/12 : dernier jour d'inscription pour la sortie à la grotte Chauvet prévue le 9/02/2019 auprès de l'Association Culturelle

Vacances scolaires : du vendredi 21/12/2018 après la classe au lundi 7/01/2019 matin

Samedi 22/12 à 16h : Film « Princes et princesses » offert par l'Association Culturelle à la salle des fêtes

Lundi 24/12 : Fermeture de la mairie

Lundi 31/12 : La mairie sera exceptionnellement ouverte de 10h à 12h pour le dernier jour d'inscription sur les listes électorales

JANVIER 2019

Vendredi 4 à 19h : Vœux du maire à la salle des fêtes

Dimanche 20 : Repas des aînés à l'Espace Pierre Bret au Fautre

Samedi 26 : Bal Folk organisé par l'Association Culturelle

Dimanche 27 : Matinée boudin du Sou des Ecoles

Tous les mardis de 14h à 18h : Belote organisée par l'Association des Fleurs à la salle des fêtes, inscription sur place



Rejoignez-nous sur
facebook

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook
« Les Haies » : [https://www.facebook.com/Les Haies](https://www.facebook.com/Les-Haies)
Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR AUX HAIES

Soucieuse de la santé et de la sécurité de ses habitants, la mairie a souhaité installer un deuxième défibrillateur en accès libre 24h/24h à l'extérieur près de l'école face à la mairie (ancien emplacement de la machine à pain), le premier étant dans la salle des fêtes.

Nous pouvons à tout moment vivre une situation d'urgence chez soi, au travail ou même dans la rue. Si un adulte ou un enfant s'effondre, qu'il est inconscient, qu'il ne répond pas aux stimulations et qu'il ne respire pas, il y a urgence ! **Appelez les secours, le 15 ou le 18 ou le 114 pour les sourds ou malentendants** (= demande de secours par SMS), Si vous avez accès à un défibrillateur, munissez-vous-en et suivez les instructions. Commencer le massage cardiaque.

ATTENTION le défibrillateur ne vous dispense pas d'effectuer le massage cardiaque.

L'application «Staying Alive» est une application mobile gratuite qui recense et localise les défibrillateurs cardiaques (DAE) où que vous soyez. Téléchargez l'application :

www.stayingalive.org/fr



La municipalité a organisé avec les Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois- Ffss38 une matinée de formation aux gestes qui sauvent le samedi **17/11/2018**.

40 Hayards dont une douzaine d'enfants et jeunes Zazous ont suivi la formation. La matinée a commencé par un café-croissant puis 3h de formation d'initiation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. Cette matinée était très studieuse mais conviviale. Cette session a été fort appréciée des participants.



RETOUR SUR LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La municipalité et les anciens combattants remercient vivement tous les habitants venus nombreux à la cérémonie du 11 novembre. L'anniversaire du centenaire de la fin de la première guerre mondiale a été marqué par une belle commémoration cette année. La participation des enfants de l'école permettant ainsi à toutes les générations d'être représentées, a été fort appréciée pour perpétuer le devoir de mémoire.

Merci aux personnes qui ont participé à l'exposition par le prêt d'objets.

Merci aussi à tous les photographes qui ont participé au concours photo. Nous aurons bientôt la chance de découvrir plusieurs photos dans le prochain bulletin municipal qui sera distribué début janvier 2019.

CHIENS



Propriétaires de chiens : pensez à vos voisins et ne les laissez pas aboyer toute la journée. Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et vous n'êtes peut-être pas conscient de la gêne que provoque votre animal. Pensez au dressage ou à d'autres alternatives (collier anti-aboiement).

<https://fr.wikihow.com/faire-taire-un-chien-qui-aboie>

Ne laissez pas les animaux en liberté, ils peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation ou mordre adultes ou enfants. Il est également rappelé que la responsabilité civile des propriétaires peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux. La divagation des animaux domestiques non tenus en laisse est formellement interdite.

ENVIRONNEMENT

BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE



Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée en novembre au centre du village, en face de la cure, entièrement financée par le syndicat SYDER (SYndicat Départemental d'Énergies du Rhône distribuant l'électricité dans le Rhône), auquel nous adhérons.

Elle a été inaugurée le **15/11/2018** lors de l'événement de clôture du projet SMAP. La borne comprend 2 points de charge. Deux véhicules pourront charger en même temps. Les véhicules acceptés sont les voitures électriques et les vélos.

Elle fonctionne avec une carte. Se renseigner en mairie.

CIToyENS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En 2019 auront lieu les élections européennes afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire (suite à un déménagement par ex.). Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter l'année suivante, il faut donc **s'inscrire au plus tard le 31 décembre.**

Modalités : Se rendre à la Mairie avec :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile

Pour de plus amples informations : <http://vosdroits.servicepublic.fr/>



INTERDICTION DE BRULER LES DECHETS VERTS / PAPIER / CARTON

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés par la lutte contre la pollution atmosphérique. Le brûlage des déchets verts, papier et carton est interdit par une **circulaire de 2011** sous peine d'amende. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. Vous pouvez faire un compost et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine. Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie.

Pour en savoir plus :

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/jardiner-autrement>

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/publications/agir-pour-la-qualite-de-lair-en-auvergne-rhone-alpes>

Déchèterie d'Ampuis, Verenay, rue du Stade - 69420 AMPUIS

Elle est ouverte :

du mardi au vendredi : 14h à 18h30

lundi et samedi : 8h30 à 12h et 14h à 18h30

La déchèterie est accessible sur présentation de la carte d'accès nominative.

Pour l'obtenir, rendez-vous en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

L'accès est gratuit pour les particuliers, mais payant pour les artisans et commerçants (excepté pour les cartons et la ferraille).

Pour plus d'informations : 04 74 53 45 16

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

DECHETS
VERTS



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé